



LES CROISIÈRES JURIDIQUES

Association Loi du 01.07.1901

Madame,
Monsieur,

Nous vous adressons ci-joint le programme scientifique de la prochaine croisière juridique qui se déroulera du 31 mai au 7 Juin 2016 sur le Danube. Ce programme, conçu par Monsieur Cyril Nourissat, professeur agrégé de la faculté de droit de Lyon 3, ancien recteur, est une occasion unique de faire le point sur l'évolution du droit positif sur le thème :

Développement récents en contentieux Commercial et des Affaires

Ce format permet de prendre le temps nécessaire au recul dont nous avons tous besoin.

Vous trouverez également ci-joint le descriptif de cette croisière à laquelle nous espérons que vous pourrez participer.

Nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Bâtonnier
Jean du Parc

Philippe Peyramaure

Pour tous renseignements contactez :

Cécile Perraud, Selectourafat,
8, avenue Foch, 21 000 Dijon
Tél. : 03 85 42 83 62
foch@selectourafat-voyages-girardot.com

Croisière juridique 31 mai au 7 juin 2016

"Développements récents en contentieux commercial et des affaires"

Cyril Nourissat
Professeur agrégé des Facultés de droit
Université Jean Moulin – Lyon 3

Le contentieux commercial (et plus généralement le contentieux des affaires) reste marqué par des évolutions jurisprudentielles régulières qui rendent la matière assez instable. Les revirements sont d'ailleurs assez fréquents, démontrant s'il en était besoin la difficulté qui est celle du juge à appréhender les données économiques. De même, certains contentieux particuliers témoignent d'inutiles complexités doublées de délais de procédure de plus en plus longs, alors même que la spécialisation dont ils ont parfois pu être l'objet avait été, en son temps, justifiée par une volonté de simplicité et de célérité : concurrence déloyale, pratiques restrictives de concurrence... La dizaine d'heures consacrée aux développements récents affectant la matière, aussi bien dans ses aspects substantiels que processuels, se propose donc de dresser un état des lieux des connaissances mais aussi des stratégies qui peuvent s'en inférer.

Contentieux général : principales clauses contractuelles (1)

Présentation et analyse de l'état du droit positif relativement à certaines clauses des contrats d'affaires qui suscitent un contentieux nourri et récurrent : clause pénale et clause de non-concurrence (en particulier dans le contexte de la distribution).

Contentieux général : principales clauses contractuelles (2)

Présentation et analyse de l'état du droit positif relativement à certaines clauses des contrats d'affaires qui suscitent un contentieux nourri et récurrent : clause de prix à dire d'expert, clause de garantie de passif.

Contentieux des pratiques restrictives de concurrence :

Outre les aspects substantiels (notion de rupture brutale de relations commerciales établies, de déséquilibre significatif...), seront évoqués les aspects purement processuels (et notamment dans le cadre de l'appel porté devant la seule cour de Paris) avec le jeu complexe des fins de non-recevoir.

Contentieux de la concurrence déloyale :

Ce module reviendra sur les dernières évolutions en matière de concurrence déloyale. Une place importante sera aussi réservée au parasitisme.

Médiation, conciliation en matière commerciale :

Etat de la jurisprudence en la matière mais aussi au regard du décret du 11 mars 2015 ainsi que du projet de loi " J 21 ". Une attention particulière sera portée aux conseils de rédaction des clauses de médiation / conciliation préalable.